

**Conclusion de la transaction avec Engen Holdings**

* **Le réseau de stations-service de Vivo Energy s’élargit aujourd’hui en Afrique, passant de 15 à 23 pays, avec 230 nouvelles stations-service**
* **Nouvelles opportunités pour les activités Commercial, Mines et Lubrifiants**
* **Vivo Energy renforce sa position de plus grand détaillant indépendant panafricain de carburants et lubrifiants, largement en tête par rapport à ses concurrents**

**Londres, le 1er mars 2019 :** Vivo Energy plc (« Vivo Energy ») a le plaisir d'annoncer la conclusion de la transaction avec Engen Holdings (Pty) Limited (« Engen » ou « EHL »), annoncée le 18 septembre2018. Cette transaction ajoute au réseau de Vivo Energy huit nouveaux pays et 230 stations-service de l'enseigne Engen, portant le nombre total de stations-service du réseau à plus de 2 000, sur 23 marchés africains. Pour Vivo Energy, les nouveaux marchés sont les suivants : Gabon, Malawi, Mozambique, Réunion, Rwanda, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Les opérations d'Engen au Kenya (où Vivo Energy exerce déjà ses activités) font aussi partie de la transaction, représentant le neuvième pays.

Conformément à nos annonces précédentes, la contrepartie pour la transaction comprend l’émission par Vivo Energy de 63,2 millions de nouvelles actions et 62,1 millions de dollars au comptant. L’élément au comptant de la contrepartie a été financé en puisant dans les facilités de crédit multidevises de Vivo Energy. Une fois les actions émises, Engen détiendra environ 5% des parts de Vivo Energy.

Christian Chammas, Président Directeur Général de Vivo Energy, a déclaré à propos de la transaction : « Aujourd’hui, cette annonce ouvre un nouveau chapitre important pour Vivo Energy, avec l’accueil de 300 nouveaux employés, l'ajout de huit nouveaux pays à notre réseau et l’augmentation de notre marché cible d’environ 160 millions, soit environ 36% du continent africain.

Selon les informations fournies par Engen, Vivo Energy estime que les résultats financiers 2018 du Groupe ciblé seront semblables à ceux de 2017. Il est prévu que l’augmentation des volumes de carburant, à laquelle le segment commercial a fortement contribué, soit compensée par la baisse des marges. Vivo Energy fournira des indications pour l’exercice complet 2019, y compris les 10 mois de contribution prévisionnelle des nouveaux marchés Engen, avec l'annonce de ses résultats pour l’exercice complet le 6 mars 2019.

Yusa’ Hassan, Directeur Général et Président Directeur général d’Engen, a déclaré : « Engen se réjouit de s’engager sur un chemin de croissance avec Vivo Energy et d'ajouter une autre marque solide et bien respectée au groupe Vivo Energy. »

EHL conserve ses intérêts dans Engen Petroleum Limited (son activité et sa raffinerie en Afrique du Sud) et ses activités à l'Île Maurice, au Botswana, au Ghana, en Namibie, au Swaziland et au Lesotho, qui ne font pas partie de la transaction. Vivo Energy continue à évaluer les activités d’Engen en République démocratique du Congo (RDC), dans l’attente d’un accord entre Engen et le gouvernement de la RDC concernant le transfert des intérêts de la filiale d’Engen en RDC.

M. Chammas a conclu : « Au cours des sept premières années de Vivo Energy, nous avons investi pour faire croître notre entreprise. Nous avons élargi notre réseau de stations-service et ajouté des boutiques et des établissements de restauration rapide, que nous avons créés ou modernisés. Nous avons l’occasion de reproduire ce modèle commercial éprouvé pour stimuler notre croissance et notre rentabilité sur nos nouveaux marchés. Nous devons la saisir afin d’en faire bénéficier tous nos clients, d’apporter une valeur ajoutée à nos actionnaires et de nous rapprocher de notre objectif de devenir la société d’énergie la plus respectée d'Afrique. »

**Fin**

**Remarques aux rédacteurs :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Contacts pour la presse :** **Vivo Energy plc**Rob Foyle, Directeur des Communications+44 7715 036 407rob.foyle@vivoenergy.com **Engen Holdings (Pty) Limited**Gavin Smith, Responsable des Communications Externes+27 82 379 1700gavin.smith@engenoil.com | **Tulchan Communications** Martin Robinson, Suniti Chauhan+44 20 7353 4200vivoenergy@tulchangroup.com  |
|  |  |

**À propos de Vivo Energy :**

Vivo Energy exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays du nord, de l'ouest, de l'est et du sud de l'Afrique. Le Groupe possède un réseau de plus de 2 000 stations-service dans 23 pays, exploitées sous les enseignes Shell et Engen, et exporte des lubrifiants dans plusieurs autres pays africains. Elle propose des carburants, lubrifiants, services de paiement par carte, boutiques, restaurants et autres services, comme les vidanges et le lavage des voitures. Elle fournit également aux entreprises des carburants, des lubrifiants et du gaz de pétrole liquéfié (GPL) dans divers secteurs, comme la marine, les mines, la construction, l'électricité, le transport et la manufacture. Le carburant d'aviation est vendu à ses clients sous la marque Vitol Aviation.

La société emploie environ 2 700 personnes et dispose d'une capacité de l'ordre d’un million de m3 pour le stockage de carburant. La coentreprise du Groupe, Shell and Vivo Lubricants B.V., approvisionne, mélange, conditionne et fournit les lubrifiants de marque Shell et possède des installations de mélange annuel d'environ 158 000 tonnes, dans des usines situées dans six pays (Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Kenya, Maroc et Tunisie).

Pour plus d'informations à propos de Vivo Energy, consultez www.vivoenergy.com

**À propos d’Engen :**

Engen est une compagnie pétrolière qui cible le marché en aval des produits pétroliers raffinés et les activités associées. Elle est présente à travers l’Afrique sub-saharienne et sur les îles de l’océan Indien. Les principales activités de la société sont le raffinage du pétrole brut, le marketing des produits pétroliers raffinés primaires et la fourniture de services de proximité grâce à son grand réseau de stations-service.

Engen est membre du Groupe PETRONAS.

***Déclarations prospectives***

*Cette annonce contient des déclarations prospectives. Celles-ci impliquent des risques connus et inconnus, ainsi que des incertitudes, dont certains échappent au contrôle de la société. Elles sont toutes fondées sur les connaissances actuelles et les attentes des directeurs à propos d'évènements futurs. Les déclarations prospectives sont parfois identifiées par l’utilisation de termes de nature prospective, tels que : « penser », « s’attendre à », « pouvoir », « devoir », « risque », « prévoir », « estimer », « viser », « planifier », « projeter », « continuer », « présumer », « positionner », « anticiper » ou « cibler », ainsi que les formes négatives de ces termes, d’autres expressions semblables ou des variantes. Ces déclarations prospectives comprennent tous les sujets qui ne sont pas des faits historiques. Elles apparaissent à différents points du présent rapport et incluent des énoncés concernant les intentions, les convictions ou les attentes actuelles des Directeurs ou du Groupe à propos, entre autres, des résultats futurs des opérations, de la situation financière, des perspectives, de la croissance, des stratégies du Groupe et du secteur dans lequel il exerce ses activités.*

*Rien ne garantit que ces résultats futurs seront réalisés ; les évènements ou résultats réels peuvent être considérablement différents en raison des risques ou des incertitudes auxquels est confronté le Groupe. Ces risques et ces incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels varient considérablement par rapport aux résultats indiqués, exprimés ou impliqués dans ces déclarations prospectives.*

*Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport sont valables uniquement à la date du présent rapport. La société et ses directeurs déclinent expressément toute obligation ou tout engagement à mettre à jour les déclarations prospectives contenues dans le document pour tenir compte d’un quelconque changement dans leurs attentes ou un quelconque changement dans des évènements, des conditions ou des circonstances sur lesquels sont fondées ces déclarations, sauf exigence contraire des lois en vigueur.*